



**Délibération DEL2022-108**

**SEANCE DU 27 OCTOBRE 2022**

Date de la convocation : vendredi 21 octobre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le jeudi vingt-sept octobre, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents** : Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, LEJOLLY Annie, ROUXEL Dominique, SOURD Annie, OHEIX Yoann, VASSELIN Denise, DUPONT Joël.

**Pouvoirs** : GALLUET Bruno (pouvoir LACOLLEY Daniel), MAUGER Sylvie (pouvoir LEJOLLY Annie), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), LELUBEZ Marlène (pouvoir à HAIRON Josiane), TRAVERT Dominique (pouvoir VASSELIN Denise)

**Absents** : Catherine LANGREZ, Guillaume LELANDAIS

**Secrétaire de séance** : SOURD Annie

**Objet : BUDGET PRINCIPAL 2022 – DECISION MODIFICATIVE N°2**

Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune s'est vue attribuer plusieurs subventions ou fonds de concours destinés au financement de ses différents projets :

- Réhabilitation complexe sportif « Jean Tardif »
  - o Fonds de Concours Agglomération du Cotentin : 200 000 €
- Programme voirie 2022
  - o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 66 436 €
  - o Fonds de Concours Agglomération du Cotentin : 56 471 €
- Eglise Hautmesnil
  - o Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux : 4 424 €
  - o Fonds de Concours Agglomération du Cotentin : 1 603 €

soit un total de 328 934 €.

Il ajoute qu'il convient également de prendre en compte un ajustement de la subvention FNADT attribuée pour l'étude de programmation urbaine, soit une diminution de 2 400 €, ce qui porte la décision modificative à 325 994 €.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321-18 : VOIRIES	0.00 €	0.00 €	2 400.00 €	66 436.00 €
R-1321-34 : BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	4 424.00 €
R-1326-18 : VOIRIES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	56 471.00 €
R-1326-34 : BATIMENTS COMMUNAUX DIVERS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	201 063.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>	<b>328 394.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>2 400.00 €</b>	<b>328 394.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>0,00 €</b>		<b>325 994,00 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte la décision modificative n° 2 au budget principal 2022,
- autorise le Maire ou son représentant à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS